

BUREAU BENELUX DES MARQUES
BUREAU BENELUX DES DESSINS OU MODELES



WORK IN PROGRESS

RAPPORT ANNUEL 2005

TABLE DE MATIERE

	page
1. Rapport de la Direction	
Introduction	8
2. Exploitation	
Introduction	18
L'introduction de la gestion des compétences	20
L'efficiency scan d'Alons	21
Une année de changements techniques	22
La gestion des systèmes: une base solide	23
3. Enregistrement et législation	
Introduction	30
Enregistrement: croissance, vitesse et internet	33
Opposition: vers une pratique bien huilée	35
Les refus et les différences d'interprétation	38
Les dessins ou modèles et l'enveloppe i-Dépôt	39
4. Collaborations et diffusion des connaissances	
Introduction	46
Le Bureau Benelux des Marques en voyage	48
La lutte contre la contrefaçon	49
5. Chiffres et statistiques	
Bilan au 31 décembre 2005	56
Etats des produits et charges	58
Rapport financier	60
Personnel	62
Organigramme	63
Marques	64
Modèles	72
6. Information et données	
Conseils d'Administration réunis	80
Collège des Commissaires/ Direction	81
Services nationaux	82
Colophon	83



CHAPITRE 1 RAPPORT DE LA DIRECTION



“Peu importe les changements, nous devons avant tout continuer à afficher la même confiance. Aujourd’hui, nous sommes fiers, à juste titre, d’offrir un service plus efficace qu’autrefois. Un seul examinateur est responsable pour l’ensemble du processus d’enregistrement. Cela nous permet d’effectuer aisément l’évaluation de la demande ainsi que l’enregistrement de la marque.”

“Bien sûr, nous ressentons la concurrence de la marque communautaire. Mais cette ‘opposition’, que nous avons appris à gérer, est plutôt positive car elle nous oblige à rester vigilants. Nous traitons une quantité énorme de dépôts: 30.000 émanant du Benelux et 8.000 en provenance d’autres pays. Il est extrêmement important de rester attentif et efficace pour continuer à nous distinguer par notre conscience professionnelle.”

“Nous travaillons au sein d’une petite structure dans laquelle tout le monde se connaît. Ce nouveau ‘style maison’ constitue un fameux pas en avant, nécessaire pour élargir davantage la notoriété de notre organisation. Toutefois, il m’arrive de revenir en arrière. Je garde un excellent souvenir de la formation ‘L’approche par projet’ que j’avais suivie en 2004. J’ai appris beaucoup de choses. Par exemple, à déterminer rapidement la faisabilité des éléments d’un projet. Je me souviens de cette métaphore du secteur du bâtiment: Ne commencez pas à peindre avant que la maison ne soit construite. Essayez de procéder par phases.”

“Ce qui ne peut pas changer? Le fait d’être une référence importante dans l’Union Européenne dans le domaine des droits de propriété intellectuelle que nous enregistrons. Nous devons préserver notre bonne réputation. Le Benelux, notre marché intérieur, compte 27 millions de consommateurs. **Cela fait de nous un acteur incontournable. Ceci souligne une fois encore l’importance de cette confiance dont nous devons faire preuve.**”

DIRECTEUR DEPARTEMENT APPLICATION DES LOIS



LA CONFIANCE AVANT TOUT

WORK IN PROGRESS

INTRODUCTION

Edmond Simon
Directeur

2005 a marqué le début d'une période importante pour l'avenir du Bureau Benelux des Marques. C'était la dernière année avant l'introduction de la nouvelle Convention Benelux qui remplace les conventions des années 60 et modernise nos pratiques. Grâce à la nouvelle convention, nous sommes en mesure de réagir encore plus rapidement et plus facilement aux changements de législation. Aujourd'hui, à la demande des gouvernements, nous pouvons fournir de nouveaux services. L'Office Benelux pour la Propriété Intellectuelle garantit plus efficacement que jamais la protection de la propriété intellectuelle de nos clients.

Le nouveau Bureau démarrera ses activités au cours du 2^{ème} semestre 2006. Les différentes capitales en étudient actuellement la structure. Nous sommes très optimistes quant à leur verdict. En effet, la nouvelle organisation est le digne successeur des deux bureaux absorbés. Après 35 ans, le Bureau Benelux des Marques remplit son rôle comme jamais auparavant: 95% des déposants du Benelux enregistrent leurs marques chez nous.

WORK IN PROGRESS

L'exercice annonce donc une période de changement que nous définissons aujourd'hui par le slogan 'work in progress'. Grâce à une préparation adéquate en 2005, le nouvel Office Benelux pour la Propriété Intellectuelle sera encore plus efficace et plus rapide pour répondre aux besoins des clients. Nous voulons augmenter fortement l'efficacité de notre organisation. Notre ambition se traduira par un service ultra rapide et professionnel. Les progrès, très nets, que nous avons accomplis au cours de l'année écoulée nous ont également conduits à une situation financière plus saine à la satisfaction du Collège des Commissaires et du Conseil d'Administration.

AUTOMATISATION

Sur le plan de l'automatisation, nous avons notamment finalisé le projet de consultation en ligne des registres des marques. Une vraie réussite: plus de 7.000 consultations par jour...

En 2005, nous avons également travaillé à un système permettant de mesurer la satisfaction de nos clients et d'améliorer la procédure de gestion des plaintes. Nous en récolterons les fruits au cours de 2006.

Nos juristes ont bien travaillé en 2005. Ils ont défendu avec succès nos décisions de refus devant la Cour de Justice de La Haye. Les procédures, pour la plupart, se sont terminées par un arrangement entre les parties.

I-DEPOT

En 2005, lors de foires et expositions, nous avons essayé d'attirer l'attention des entreprises sur la nécessité de déposer leurs droits de propriété intellectuelle. Cela s'est avéré très utile. Un nombre croissant de déposants ont visité nos ateliers de formation organisés à Bruxelles et à La Haye.

Le Bureau Benelux des Dessins ou Modèles repris dans la nouvelle organisation continue à s'orienter sur des nouveaux produits tel que l'enveloppe i-DEPOT. Celle-ci permet aux concepteurs de faire enregistrer la date de création de leurs idées, créations et concepts. Ce service a progressé de 18% en 2005. La version électronique de l'i-DEPOT bientôt disponible sera un excellent moyen de gérer des idées au sein des entreprises.

La nouvelle organisation comprendra un Conseil Benelux de la Propriété Intellectuelle dans lequel les mandataires joueront un rôle important. Leur implication amènera plus de clarté pour toutes les parties. Nous avons également prévu un registre des mandataires. En accordant une attention permanente à la formation professionnelle de

ceux qui souhaitent être repris dans ce registre, nous garantirons la qualité de leur service et l'égalité de leurs chances d'accès à ce registre.

SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Sur le plan international, le Bureau Benelux des Marques s'est affirmé tout au long de l'année 2005. Nous avons reçu la visite de plusieurs délégations étrangères avec lesquelles nous avons partagé nos expériences. Le Bureau était bien représenté aux festivités organisées par les bureaux russe et roumain. Nous avons fourni un service efficace au Luxembourg qui était en charge de la Présidence du Conseil européen durant le premier semestre 2005. En décembre, nous avons eu l'occasion d'exprimer notre vision de l'avenir au Conseil Interparlementaire consultatif du Benelux. Nous avons surtout expliqué comment notre nouvelle organisation Benelux peut prendre part à la concrétisation des objectifs de l'UE pour 2010 fixés lors du Conseil européen de Lisbonne de 2000.

Enfin, l'idée de recevoir une indemnité pour la diffusion d'information sur les marques par exemple, que nous avons introduite auprès de l'OAMI à Alicante, a rencontré pas mal de succès. Presque tous les états membres de l'UE ont soutenu cette initiative.

SUCCES

Bref, je peux affirmer que le Bureau a connu en 2005 la meilleure année depuis sa création en 1971. L'augmentation des dépôts a connu une évolution exceptionnelle due en grande partie à l'introduction du domaine 'eu'. Les dépôts ont afflué des quatre coins du monde. En fait, il est apparu que nos délais de traitement sont les plus courts de toute l'Europe. De plus, nous exécutons une législation des plus modernes et des plus souples. Nous disposons de services internes bien automatisés. Sans oublier l'incroyable enthousiasme de nos collaborateurs qui ont énergiquement relevé le défi de cette charge de travail.

Je tiens à remercier tous mes collègues pour l'implication dont ils ont fait preuve en 2005. C'est grâce à leur dévouement que nous avons réussi à absorber l'énorme charge de travail. C'est à eux que reviennent tous les mérites pour la gestion exemplaire de l'année 2005. Les chiffres de ce rapport sont éloquentes : pour la troisième année consécutive, le bilan affiche un résultat positif. Je souhaite que la chute des activités intervenue après septembre 2001 ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir...







“Selon moi, la nouvelle Convention marque plusieurs évolutions majeures. D’abord et avant tout, l’exécution de tâches plus nombreuses sans l’obligation de suivre de lourdes procédures. Et ensuite, la délégation d’un grand nombre de tâches et de compétences au niveau exécutif, c’est à dire au Conseil d’Administration ou à la direction de la nouvelle organisation.”

“Ce passage à l’Office Benelux pour la Propriété Intellectuelle ouvre de nouvelles opportunités de croissance pour l’organisation. Nous pouvons fournir plus de services notamment pour l’octroi de brevets. La réalisation de nos ambitions dépendra de la politique menée. Si nous y parvenons, notre structure en sera encore plus dynamique. Notre position de leader européen en matière de TIC ne fait qu’accélérer ce processus.”



“C’est avec enthousiasme que les collaborateurs ont salué le déploiement de nos activités et notre nouvelle position sur le marché. L’esprit adéquat et la transparence nécessaire étaient déjà bien présents. Grâce à notre ouverture d’esprit, l’organisation a su évoluer vers sa nouvelle forme. Même s’il ne faut pas exagérer l’impact des changements, en effet, notre core business ne changera pas de si tôt.”

“Sur le long terme, le bureau est promis à un avenir souriant. **Non seulement la nouvelle Convention permet au Bureau de réaliser de nouvelles tâches, mais surtout elle améliore la dynamique opérationnelle.**”



CHAPITRE 2 EXPLOITATION



JANTINE VAN LAAR

“En 2005, nous avons récolté les fruits des changements opérés plus tôt: effectivement, nous avons décidé que chaque dossier serait géré de A à Z et séparément par un seul et même examinateur. Sans cela, nous n’aurions jamais réussi à absorber le pic d’activités lié au nouveau domaine “.eu”. Tous ces demandeurs ont fait appel à notre service ‘d’enregistrement accéléré’. Un bel exemple de notre ‘orientation client’. Notre organisation purement administrative a su évoluer vers une structure axée sur le contenu des demandes. Maintenant, nous nous occupons par exemple des dossiers d’opposition et des refus de marques. Je travaille ici depuis vingt et un an déjà et j’ai suivi attentivement tous ces changements.”

“Qui dit nouvelle Convention, dit nouvelle organisation up to date. **Je tente de mettre nos valeurs d’entreprise en avant: flexibilité, accessibilité et modernité.** Je ne me limite pas simplement à leur promotion. Par exemple, je remets certains sujets à l’ordre du jour lors de concertations sur le travail. Nous avons prouvé notre flexibilité au cours du pic d’activités de l’année dernière. Désormais, grâce à la personne de contact désignée dans chaque cas, nous garantissons à chacun de nos clients l’accessibilité à son dossier. Enfin, nous prouvons notre modernité en assurant l’enregistrement des marques par internet. Fin 2005, nous avons reçu plus de 5.000 demandes via BMBCConnect (contre un peu plus de 1.000 l’année précédente). Elles ont toutes été traitées.”

“C’est grâce à l’implication enthousiaste de chaque collaborateur que nous sommes capables d’absorber cette masse de travail.”

CHEF DE SECTEUR DEPARTMENT ENREGISTREMENT



INTRODUCTION

Dick Verschure
Directeur Affaires Générales

2005 a été une année de transformations. Les résultats atteints sur la base d'initiatives antérieures marquent le passage à une nouvelle organisation. L'une de nos plus belles réalisations est le Registre des Marques en ligne. Nous avons mis en ligne la publication des nouvelles inscriptions et la consultation du Registre des Marques. Par ailleurs, nous avons appliqué des recommandations découlant de l'enquête d'efficacité menée au sein des bureaux. Grâce à BMB-on line, la procédure d'enregistrement est plus souple et plus rapide. Tout le monde a pu le remarquer. Les nouveaux systèmes nous ont permis d'absorber avec succès l'augmentation considérable du nombre de dépôts intervenue l'année dernière.

LA FIABILITE

Afin de garantir la fiabilité de notre environnement de production, le département gestion des systèmes a pris diverses initiatives efficaces comme la réduction des coûts au niveau hardware et support. Il élabore un environnement de développement entièrement protégé qui sera finalisé en 2006.

C'est précisément en 2006 que la Convention Benelux relative à la propriété intellectuelle entrera en vigueur et que les bureaux formeront l'Office Benelux pour la Propriété Intellectuelle. Nous avons donc repensé le style de la maison et redessiné son logo. Une manière claire de marquer le passage à la nouvelle organisation.

NOS VALEURS D'ENTREPRISE

En 2004 déjà, l'enquête sur l'efficacité au sein des bureaux avait eu de nombreuses conséquences comme la définition de priorités claires et l'adoption d'une approche par projet à travers toute l'organisation. Mais aussi une communication transparente à propos de notre mission qui a mené à l'introduction d'un nouveau système d'évaluation réservant une place importante aux compétences propres à la fonction et à l'entreprise. Nos valeurs d'entreprise occupent une place centrale dans le système de gestion des compétences. Elles nous permettent de garantir notre soutien efficace et orienté vers le client aux déposants, mandataires et autres utilisateurs. Nous sommes ravis de constater que nos valeurs d'entreprise semblent être une source d'inspiration importante pour l'amélioration de nos méthodes de travail au quotidien.



UN LOGO POUR L'OFFICE BENELUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le nouveau logo de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle est inspiré de la 'corporate identity' de la nouvelle organisation décrite dans la mission et exprimée à travers les valeurs de l'entreprise.

Les mots-clé pour le développement du logo étaient les suivants:

Contemporain: moderne

Flexible: simple

Fiable: solide

Confiant: se distinguant

Accessible: clair, reconnaissable

International: Benelux

Après l'enquête menée auprès du personnel en 2004, nous avons voulu, dans la mesure du possible, faire référence à l'ancien logo et à l'ancien style de l'entreprise. Le nouveau logo doit évidemment être facile à utiliser. Il doit être simple à implémenter et doit pouvoir être imprimé sur divers supports de toutes sortes de formats et compositions.

DES ÉBAUCHES AU CRAYON

La naissance du nouveau logo? Une série d'ébauches crayonnées sur papier. Nous en avons sélectionné quelques-unes que nous avons développées avec le personnel et en concertation avec le groupe chargé du projet Communication Nouvelle Convention. La composition du logo repose sur un jeu de dessin et des mots s'inspirant du logo du Bureau Benelux des Marques actuel. Le Benelux y apparaît comme le cœur de l'organisation et le point de départ de toutes ses activités.

LE 'STYLE MAISON'

Depuis, nous avons numérisé le nouveau logo et l'avons utilisé dans diverses propositions visant à définir les principes de base du 'style maison' de l'Office Benelux pour la Propriété Intellectuelle. Nous travaillons à l'application du logo sur les différents supports. Nous développons de nouvelles directives pour implémenter le style maison. Nous veillons à ce que tous les moyens de communication, comme les séries de brochures et les sites web, reflètent l'identité visuelle de la nouvelle organisation qui est souhaitée.

Le groupe chargé du projet Communication Nouvelle Convention prépare évidemment une campagne d'information relative à notre changement de nom et d'identité. Le logo sera rendu public lors de l'inauguration de la nouvelle organisation.

Christel Verbouw
Collaboratrice Communication

L'INTRODUCTION DE LA GESTION DES COMPETENCES

Sandra Stille

Chef Département Personnel & Organisation

En 2005, après une année très active, nous avons introduit la gestion des compétences au sein du Bureau Benelux des Marques. Nous avons fixé la nouvelle politique en concertation avec le Comité du personnel et informé le personnel des changements. Nous avons également dû rédiger un nouveau règlement d'évaluation et de nouveaux formulaires. Cette nouvelle méthode de gestion permet de développer et d'orienter la qualité tant au niveau de l'organisation que de chacun des collaborateurs, la première pouvant compter sur les autres et inversement. Elle contribue ainsi à la réalisation de notre mission: la protection des marques, une évidence.

NOS VALEURS D'ENTREPRISE

Pour un collaborateur du Bureau Benelux des Marques, la gestion des compétences, c'est se demander constamment si sa méthode de travail participe bien à la protection des marques. Il doit toujours s'assurer que son approche respecte nos cinq valeurs d'entreprise: confiance, accessibilité, fiabilité, flexibilité et modernité. La qualité et l'orientation client sont également très importantes.

En novembre 2005, tous les collaborateurs ont été évalués sur leur flexibilité, la perception qu'ils ont de leur environnement de travail, leur esprit d'initiative et leur esprit d'équipe. Ce sont les quatre compétences émanant des valeurs d'entreprise et s'appliquant à tous. Les cadres motivent leurs collaborateurs à travailler conformément à ces valeurs: nos performances seront meilleures et nous fournirons de meilleurs services. Si nous voulons développer ces compétences, nous devons investir du temps et de l'argent dans une politique de formation étalée sur plusieurs années et prévoyant notamment un recyclage permanent des compétences. C'est la politique que nous suivrons dorénavant.

L'ORIENTATION CLIENT

Orienté client et efficace, le Bureau Benelux des Marques enregistre les marques avec rapidité et professionnalisme. C'est sa force. Nous devons conserver ce rayonnement positif. Il est donc important que notre organisation se développe tout en comptant sur des collaborateurs confiants et ayant de solides connaissances et aptitudes. En fait, il y a deux aspects. Le collaborateur se sent bien parce qu'il continue à évoluer. Et le client reçoit une information correcte qui répond bien à ses attentes.

Arno Rohder
Chef suppléant Département Personnel & Organisation

En octobre 2005, le bureau conseil pour entreprises Alons & Partners entamait une enquête sur la masse de travail au sein de 4 départements, à savoir Data Processing, Support des Processus Administratifs, Enregistrement, et l'équipe qui travaille aux recherches internationale et européenne au sein du département Service & Information.

LA CHARGE DE TRAVAIL

Alons définit la charge de travail comme étant l'ensemble du travail qu'un département ou un collaborateur doit effectuer. Les critères retenus pour évaluer celle-ci sont notamment les tâches principales et les tâches secondaires, leur degré de difficulté, les normes de qualité, le rythme de travail souhaité et les normes de production. L'évaluation se conclut par la description des activités principales et secondaires et par leur quantification par unité de temps. Elle indique aussi la fréquence des tâches accomplies et estime la masse de travail annuelle.

Au moins deux réunions de travail ont été organisées dans chaque département. A ces occasions, un dirigeant et plusieurs collaborateurs ont décrit les processus de travail, de A à Z et étape par étape. La durée et la fréquence de l'exécution de chaque tâche a été estimée séparément. De plus, l'évaluation de la charge de travail incluait les congés et les réunions.

UNE MEILLEURE VISION

Si les réunions ont demandé certains efforts aux participants, elles leur ont aussi donné une meilleure vision de leur travail. Par rapport au nombre de jours productifs et au temps consacré à des tâches indirectes. Ils effectuaient des tâches routinières depuis longtemps. Grâce à cette enquête, ils redécouvrent les composantes de leur tâche et prennent à nouveau conscience du temps nécessaire à leur exécution.

Les compte-rendus de ces réunions font état des tâches, des jours productifs et du nombre de collaborateurs et des équivalents temps plein (ETP). Les ETP sont une unité de calcul permettant d'exprimer l'amplitude d'une fonction ou l'effectif requis pour son exécution. Par exemple, un ETP peut correspondre à deux collaborateurs dont l'un fournit 40% du travail et l'autre 60%. Cela permet de calculer le taux d'occupation. Ces compte-rendus ont été soumis à l'avis des chefs de département et des membres de la direction et ont été modifiés si nécessaire. Le rapport final sera prochainement diffusé au sein du Bureau Benelux des Marques.

UNE ANNEE DE CHANGEMENTS TECHNIQUES

Jean-Marie Putz
Chef Département Automatisation

Afin d'offrir plus de services, le Bureau Benelux des Marques a beaucoup investi dans la formation technique de son personnel. Cela nous a permis d'opérer d'importants changements techniques. Nous avons choisi de développer nos applications informatiques sous "Java", ce qui n'a pas remis en question la stabilité et la fiabilité de nos données et processus de travail. Le 1^{er} janvier 2006, nous avons enregistré un premier résultat: le renouvellement du Registre des Marques qui est devenu la publication officielle.

LE REGISTRE DES MARQUES

Le Registre des Marques en ligne est basé sur le standard international XML (TM-XML) pour les marques instauré par le bureau il y a quelques années. Nous avons activement collaboré avec l'OMPI, l'OHMI, le DPMA (Allemagne) et l'UKPO (Grande-Bretagne) à son élaboration qui se trouve actuellement dans sa phase finale. Nous avons convenu avec l'OHMI et l'OMPI qu'à l'avenir, nous rechercherons les données TM-XML directement dans leur banque de données si un utilisateur demande des détails sur une marque précise. Le résultat de la recherche affiche les marques internationales et européennes reprises dans le registre. Si l'utilisateur souhaite plus de détails, il dispose d'un lien direct aux sites web de l'OMPI ou de l'OHMI.

LE DEPOT ELECTRONIQUE

Premier résultat des changements techniques: le Registre des Marques. Nous voulons construire un système entièrement intégré dans lequel toutes les procédures internes et externes concordent parfaitement. Afin d'améliorer la communication électronique avec nos relations externes, nous récrivons les programmes soutenant les procédures internes. Autre étape importante: la nouvelle version du dépôt électronique. Désormais, l'utilisateur pourra procéder à l'enregistrement plus simplement. A cela s'ajoutent de nouvelles possibilités comme l'introduction par voie électronique des renouvellements et mutations, des demandes de marques internationales, etc.

Jeroen Janssen
Gestionnaire de systèmes

En 2005, le département de la gestion des systèmes s'est attelé à la construction d'une infrastructure solide. Aujourd'hui, celle-ci nous permet de soutenir l'innovation des services internes et externes.

WEBSPHERE

Grâce à la formation intensive de Java que nous avons suivie, nous disposons d'un solide bagage. Nous pouvons évaluer de manière réfléchie l'infrastructure qui soutient actuellement la nouvelle technologie. C'est la plate-forme Websphere d'IBM qui a été choisie comme base fiable pour les nouvelles applications. L'application qui donne accès au registre des marques via internet nous a permis de démontrer que cette plate-forme est satisfaisante. Très bientôt, nous pourrons intégrer les différentes applications internet en continuant à développer des nouvelles fonctions issues du portefeuille Websphere.

VMWARE

Les services récemment développés étant accessibles au public, nous avons dû chercher une disposition internet fiable et flexible. Nous y sommes parvenus par le biais de la technologie VMWare qui nous permet de répondre rapidement à la demande fluctuante de capacité qui est inhérente à internet. Cette technologie nous donne également la garantie d'une grande disponibilité des sources de système, par le soutien intrinsèque au monitoring des systèmes virtuels. La virtualisation du parc de serveurs se poursuivra cette année. Elle se traduira par une réduction des coûts d'acquisition et d'entretien et par une diminution de la charge de travail occasionnée par la gestion des serveurs. Nous avons nettement amélioré notre dispositif de backup en introduisant une nouvelle solution pour le stockage de nos données d'entreprise. Nous sommes donc en mesure de garantir l'intégrité de nos données. Au cours du premier trimestre 2006, nous nous en sommes tenus au plan catastrophe tel que prévu par l'organisation et nous avons mis en place un système de réplication des données d'entreprise vers un endroit externe.

ALIE BOSVELD



ABRACADABRA

WORK IN PROGRESS

“En 1971, j’ai assisté à la réception organisée à l’occasion de l’inauguration du Bureau Benelux des Marques. A ce moment-là, j’étais la plus jeune alors que maintenant je fais partie des anciens. J’ai personnellement vécu tout le processus d’automatisation, du découpage et du collage de bandes perforées jusqu’à l’introduction de l’informatique, au point de ne plus quitter mon siège. Quelle est ma fonction aujourd’hui? ‘Chef de salle de dactylo’ pour le dire simplement: notre service introduit les nouveaux dépôts, les mutations et les renouvellements.”

“Depuis quatre ans, il est possible d’introduire des dépôts par voie électronique : cela représente 80 % des demandes. Je comprends très bien ces changements et je les trouve fantastiques. Mon département compte tout de même neuf personnes qui effectuent toujours les mutations et les renouvellements “manuellement”. A terme, cela se fera également par internet. Pour cette raison, nous sommes en train de formuler de nouvelles tâches pour notre département. L’entretien des banques de données, par exemple. Beaucoup de marques se trouvent dans notre fichier sans jamais avoir été modifiées. Les données sont inchangées depuis leur introduction il y a des années. Afin d’améliorer l’accès au registre, nous accordons de plus en plus d’importance à la qualité des données et aux nouveaux moteurs de recherche pour le client. Nous nous attaquerons ensuite au fichier clients reprenant tous les déposants. Améliorer et analyser cette banque de données, c’est un must pour une entreprise orientée client.”

“Comme nous devenons l’Office pour la Propriété Intellectuelle, il est probable que d’autres tâches s’ajouteront. **Mais pour de nombreux points à l’avenir... Abracadabra...Mes collaborateurs attendent avec impatience d’y voir un peu plus clair.** Pour l’instant, je fais partie du groupe chargé du projet ‘Communication Nouvelle Convention’ et je participe entre autres à la réflexion sur le nouveau style de la maison.”



CHAPITRE 3 ENREGISTREMENT & LEGISLATION



KAMTA BOMAN

“Je suis le seul à avoir travaillé de manière ininterrompue au Bureau Benelux des Marques depuis sa création. En 1971, je suis arrivé du Surinam pour prendre des vacances aux Pays-Bas. Mes amis s’y plaisaient et m’avaient dit: ‘Viens voir comment cela se passe ici’. J’ai vu une offre d’emploi dans un journal et décidé de poser ma candidature au Bureau Benelux des Marques. J’ai tout de suite commencé à l’archivage. Mon billet retour n’a jamais été utilisé, sauf pour des vacances, évidemment.”

“En 1973, j’ai été transféré au département du personnel. Monsieur Rome, le Chef du Département des Affaires Générales, qui était aussi mon mentor, m’a dit que je devais étudier pour pouvoir évoluer. J’ai alors obtenu des diplômes d’études pratiques en Comptabilité et en Gestion d’Entreprise. En 1981, je suis passé au Département Finances et j’y suis resté.”

DEBIT ET CREDIT

WORK IN PROGRESS

“Sur le plan de l’administration financière, nous sommes également devenus flexibles. Je m’occupe principalement de l’administration des créanciers. Si nécessaire, j’aide mes collègues en reprenant une partie de leur travail. Cela n’était pas le cas autrefois. Au retour des vacances, notre bureau était submergé de dossiers. Il fallait une semaine avant que les extraits de compte ne nous parviennent. Aujourd’hui, tout s’accélère. Maintenant, nous les téléchargeons chaque jour par ordinateur sans la moindre difficulté.”



“La nouvelle Convention apporte son lot de changements? Ah... nous ne les ressentons pas vraiment. Un crédit reste un crédit. Un débit reste un débit. Le plus grand changement sera mon départ à la retraite dans un an et demi. Passer l’hiver au Surinam, je m’y vois déjà! ”

INTRODUCTION

Paul Laurent
Directeur Applications des Lois

Début 2005, les demandes de marques stagnaient alors que les demandes de dessins et de modèles chutaient. Une bonne raison pour s'efforcer d'améliorer le service aux clients. Tout au long de l'année, nous avons travaillé durement à de nouvelles initiatives qui devaient nous permettre d'inverser la tendance. Au cours de cette année, les demandes ont recommencé à se multiplier pour atteindre et, ensuite, même dépasser notre limite de production. Nous avons réorienté de plus en plus de moyens vers la production quotidienne. A la fin de l'année, 'victime' de notre succès, nous étions face à une surcharge de travail. Aujourd'hui, nous sommes bien les seuls à pouvoir offrir un délai d'enregistrement de marque dans un délai d'une semaine...

INITIATIVES

Notre plan de travail 2005 prévoyait d'accentuer la simplicité, la convivialité à l'égard du client, l'amélioration de la qualité, la publicité, la proximité, les préparatifs de la nouvelle Convention et l'approche par projet. Voici quelques exemples qui démontrent les progrès survenus à tous ces égards.

Les lettres et formulaires type ont été refondus pour une utilisation plus conviviale. Nous avons également rédigé un code de conduite qui établit clairement la distinction entre l'information, notre mission, et le conseil. Des efforts importants ont été consentis pour la formation du personnel en matière de contrôle qualité et pour l'amélioration des procédures de travail. Nous avons renforcé notre coopération avec les services nationaux pour uniformiser nos méthodes de travail et parfaire la formation des agents, notamment en ce qui concerne l'accès aux données disponibles en ligne.

La préparation de la nouvelle Convention a demandé beaucoup de travail, notamment en rapport avec l'instauration d'un registre de mandataires, la suppression de la recherche obligatoire et la suppression de l'obligation de confirmation. Nous avons aussi mis en place le nouveau règlement d'application ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'Administration et de ses organes subsidiaires. Le statut de la nouvelle organisation a été étudié dans le cadre des traités conclus.

PRODUCTION

Le nombre de dépôts introduits en 2005 auprès du Bureau Benelux s'élève très exactement à 30.867, soit 35,6% de plus qu'en 2004. La production moyenne par examinateur se situe légèrement en dessous de 7 dossiers par jour. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de garantir l'enregistrement d'un dépôt de marque, en ordre, dans un délai d'un mois. Pour les demandes d'enregistrement accéléré, ce délai est réduit à une semaine. Pendant la ' Sunrise period ' dans le cadre du '.eu', cette nouvelle procédure accélérée nous a été très utile. En 2005, les enregistrements accélérés ont connu une augmentation de 150%. Par contre, la diminution du nombre des demandes de dessins ou modèles Benelux s'est confirmée. La vente de 750 enveloppes i-DEPOT démontre le succès relatif de cette nouvelle formule. L'introduction de la version électronique de l'i-DEPOT permettra à ce service de s'agrandir davantage. Nous y travaillons.

LA PRODUCTION JURIDIQUE

Les refus provisoires représentent environ 10% des dépôts. Cette augmentation est proportionnelle à l'augmentation des dépôts de marques. Il en va de même pour les 800 lettres motivées en réponse aux arguments contestant les refus. Les Bureaux Benelux ont eu 26 affaires pendantes devant les cours d'appel nationales dans le cadre des refus définitifs. Les Cours d'Appel ont pris 5 décisions définitives et ont renvoyé 9 affaires devant des Cours de Justice communautaires et Benelux. Le département Opposition a rendu ses premières décisions. Nous avons rédigé plusieurs textes juridiques comme le nouveau règlement d'exécution, le commentaire de la nouvelle Convention, le code de conduite, les règlements d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et de ses organes subsidiaires ainsi que du futur organe de concertation.

'Ich gebe alles und ich tue das so gern'. Ou 'Je donne tout et je le fais vraiment volontiers'. Telle est la devise de Jessie Norman concernant ses prestations scéniques. 'Lors d'un drink à Noël, j'ai complimenté mes collègues car cette devise est devenue la leur'.



LA MISE EN PLACE

D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE

La décision des gouvernements du Benelux de conclure une nouvelle convention en remplacement des conventions actuelles entraîne des effets révolutionnaires. L'Office Benelux pour la Propriété Intellectuelle transforme l'organisation de 1971 dans toutes ses facettes, avec des conséquences à l'intérieur et à l'extérieur du Benelux. En vue d'assurer le bon déroulement de cette transition, un groupe de travail inventorie les différents changements au sein des bureaux et veille à ce que le nécessaire soit fait. Sous la tutelle de cette Taskforce Nouvelle Convention, quatre groupes s'occupent des volets suivants :

- les conséquences pour les conventions internationales,
- les conséquences pour le personnel du Bureau Benelux des Marques, le Bureau Benelux des Dessins ou Modèles et l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle,
- la modification des règlements des organes du bureau,
- la communication relative au nouvel Office Benelux de la Propriété Intellectuelle.

DES COMPLICATIONS

Nous ne nous attendions pas à ce que la mise en place d'une organisation internationale s'accompagne de tant de complications. Toutes sortes de choses évidentes pour une organisation normale ne le sont pas pour une organisation internationale. Dans ce cas, réinventer la roue n'est plus une erreur classique mais tout simplement un must. Prenons l'exemple de la sécurité sociale pour le personnel. Celle-ci nous interdit de retomber automatiquement sur un régime existant dans un seul pays. L'alternative? Offrir néanmoins au personnel un filet de sécurité en veillant soi-même à la sécurité sociale et en

l'assurant soi-même. Et donc ne pas dépendre des pays signataires des conventions. Mais cette solution est onéreuse pour une organisation relativement petite. Finalement, et pas uniquement pour cette raison, nous avons opté pour le régime des Pays-Bas, le pays où est établi l'Office Benelux pour la Propriété Intellectuelle. D'autres complications? La protection juridique du personnel: quel droit du travail est applicable? Quel juge est compétent? La position du nouveau bureau dans les traités: la clause Benelux du Protocole de Madrid est-elle encore d'application? Les droits existants du personnel: les contrats sont-ils simplement prolongés et s'agit-il bien de contrats? Les droits des fournisseurs: ont-ils conclu des accords qui, subitement, n'ont plus aucune valeur?

DANS LES STARTING-BLOCKS

Mais la complication qui saute aux yeux, c'est le changement constaté par l'utilisateur. Il doit toujours pouvoir et savoir où nous trouver... Et ce sont précisément les personnes qui ne lisent pas ce rapport mais qui ont des intérêts dans la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle qui doivent savoir où s'adresser après l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. Exactement comme tous ceux qui font déjà appel aux services des bureaux. Le groupe de travail chargé de la communication a terminé son échauffement. Il est dans les starting-blocks et se prépare à informer tout le monde, dans les prochains mois, de la création de l'Office Benelux pour la Propriété Intellectuelle et des tâches qui lui sont confiées.

Camille Janssen
Département Affaires Juridiques

Karin Winkel
 Chef Département Enregistrement

Au cours du second semestre 2005, nous avons assisté à une augmentation explosive du nombre de dépôts. Cette croissance était principalement due à la période sunrise des noms de domaine '.eu'. Entre le 7 décembre 2005 et le 6 février 2006, les détenteurs d'une marque enregistrée bénéficiaient d'une priorité pour l'inscription de leur nom de domaine. De nombreux déposants ont profité pleinement de la possibilité d'inscrire un dépôt de manière accélérée. Grâce à l'implication de tous nos collaborateurs, nous sommes parvenus à absorber rapidement le flux important de dépôts et les demandeurs ont déjà pu déposer leur numéro d'inscription en quelques jours. Notre enregistrement accéléré a fait ses preuves.

LE REGISTRE DES MARQUES

Le lancement du nouveau Registre des Marques en ligne marque une étape importante. L'utilisateur peut y consulter toutes les données actualisées concernant les dépôts et inscriptions et recevoir à titre d'information supplémentaire le statut d'un dépôt ou d'une inscription. Des possibilités de recherche très étendues sont proposées. Mais l'adaptation la plus radicale pour le département de l'enregistrement est la publication quotidienne sur internet de tous les moments de publication officielle dans la procédure de dépôt et d'inscription. Cela nous permet non seulement de traiter plus rapidement la procédure de dépôt mais aussi, et ceci est plus important, de rendre visible au monde extérieur la rapidité de notre méthode de travail. Par exemple, depuis le 1^{er} janvier 2006, l'examineur peut consulter le Registre des Marques et voir le numéro de l'inscription accélérée immédiatement après l'inscription. Pour la mise en place du nouveau Registre des Marques, nous avons pu compter sur les connaissances des collaborateurs de notre département. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans le témoignage d'Henriëtte Soonius.

L'ACCESSIBILITE

Donner une bonne visibilité à notre méthode de travail n'est pas le seul élément important. Nous devons aussi assurer une bonne prestation de services. Ainsi, nous accordons beaucoup d'importance à une communication claire avec nos clients. L'entrée en vigueur de la nouvelle convention s'accompagne

d'un certain nombre de changements comme la suppression de la recherche obligatoire. Nous avons commencé à réviser toutes nos lettres standard. Par la même occasion, nous tentons de les rédiger en étant plus orientés vers les besoins du client. Nous voulons qu'elles correspondent mieux à l'organisation accessible que nous voulons être. Ces lettres vont devenir le reflet de notre nouveau style maison. Nous sommes accessibles sur tous les fronts. Nous avons examiné la structure des décisions de refus pour motifs absolus et en avons rendu le texte plus clair et plus lisible dans le strict respect des dispositions légales en la matière.

DES CONNAISSANCES

Ces dernières années, nous sommes passés d'un bureau purement administratif à une organisation chargée de tâches au contenu plus étoffé. Dans une telle organisation, les exigences que nous imposons aux collaborateurs évoluent. C'est pourquoi nous accordons beaucoup d'attention à la formation, à la collaboration et à l'échange de connaissances. Des formations internes nous ont permis d'améliorer nos connaissances des tâches constitutives du processus d'enregistrement. Par le biais de projets, nous avons acquis une vue plus large de la cohésion de nos processus de travail. Chez nous, tout le monde a la possibilité de suivre des séminaires et des workshops. Nous siégeons aussi dans des organes de concertation où nous échangeons des informations pratiques et juridiques. Nous nous préparons à fond aux défis que nous réserve l'avenir.



LE REGISTRE DES MARQUES A TRAVERS LES YEUX DE L'EXAMINATEUR

Nous disposons maintenant d'un registre des marques bien fait et pratique. Celui-ci est le résultat d'une approche par projet infaisable sans les connaissances et l'expérience des examinateurs du département. L'ensemble du workflow a été passé au peigne fin. Où se situaient les obstacles à un registre des marques fiable? Que devons-nous changer pour réaliser une publication quotidienne? Ce dernier point a été le défi le plus énorme à relever.

UNE PUBLICATION QUOTIDIENNE

Après des années de publication mensuelle, nous sommes passés à la publication quotidienne du dépôt. Auparavant, tout le travail était axé sur le bouclage d'une publication par mois. Maintenant, nous pouvons publier immédiatement après avoir marqué notre accord sur un certain nombre d'éléments de travail. Dans le Registre des marques en ligne, cette publication est visible immédiatement. En même temps, nous envoyons une communication concernant la publication au mandataire ou au déposant. Comme le gain de temps est considérable, le délai d'opposition peut souvent commencer à courir plus tôt, c'est-à-dire le premier jour du mois suivant la publication du dépôt. Après traitement ultérieur du dépôt, les processus de travail sont ainsi conçus que l'enregistrement suit déjà quelques jours après l'écoulement du délai d'opposition – si nous disposons de toutes les informations nécessaires. Il va de soi que nous envoyons immédiatement le certificat d'enregistrement.

UNE PROCEDURE ACCELEREE

Lors des inscriptions accélérées, nous commençons par attribuer un numéro d'inscription. Cela peut se passer extrêmement vite. Dans tous les départements au sein du Bureau Benelux des Marques, nous mettons tout en oeuvre pour traiter immédiatement une inscription accélérée. Il s'agit ici de l'introduction de données, du traitement du paiement et de la communication à ce sujet. Le numéro d'inscription attribué est directement visible dans le Registre des marques en ligne. Le lendemain déjà, nous envoyons le certificat d'enregistrement.

Par ailleurs, nous pouvons maintenant plus facilement faire référence au registre des marques. Tout ce que nous modifions au cours du traitement des dépôts est immédiatement visible. Le client peut contrôler si les améliorations qu'il a demandées ont été apportées ou si une réaction à une régularisation a été traitée. Il peut également vérifier où nous en sommes au niveau du traitement. Les mutations relatives à un enregistrement sont elles aussi visibles. Le fait de savoir que tout le monde peut constater de visu la rapidité de notre travail est une formidable satisfaction pour nous.

Henriëtte Soonius
Chef de secteur Département Enregistrement

Saskia Smits
Juriste Département Opposition

En 2005, un an après son lancement, le département Opposition a assuré le traitement intégral des premières oppositions. S'il s'agissait principalement de décisions administratives dans le cadre de la procédure d'opposition, nous avons aussi pris les deux premières décisions d'opposition. Le temps est venu de faire un bilan intermédiaire.

UN TRAVAIL EN COURS D'EXECUTION

Pratiquement tous les aspects administratifs de la procédure d'opposition ont été abordés. Ce qui semblait évident sur papier s'est souvent avéré compliqué dans la pratique. On peut vraiment dire qu'au département Opposition, le 'travail est en chantier'. Nous avons mené et nous menons encore des discussions animées sur l'interprétation des articles de loi ou du règlement d'exécution. Nous en discutons en interne et associons également les parties concernées par le biais de concertation dans le groupe qui fait office de caisse de résonance avec l'Association Benelux pour le Droit des Marques et des Modèles. La nouvelle convention est assortie d'un nouveau règlement d'exécution. L'occasion pour nous de gommer certaines imprécisions du règlement qui sont à l'ordre du jour de différents workshops organisés en 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le deuxième groupe de classes de produits et services est ouvert à l'opposition, comme les classes 6, 8, 12, 15, 17, 19 et 21 pour les dépôts effectués après cette date. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'opposition est possible contre les dépôts dans toutes les classes.

LES DECISIONS

Classes de marchandises et services contre lesquelles l'opposition est possible:	Opposition possible contre les marques déposées après le:
02, 20 en 27	01-01-2004
06, 08, 13, 15, 17, 19 en 21	01-01-2005
1, 3-5, 7, 9, 10-12, 14, 16, 18, 22-26 en 28-45	01-01-2006

En 2005, 65 oppositions ont été introduites auprès du Bureau. Sur 56 oppositions recevables, 30 étaient encore en cours de traitement fin 2005. 17 oppositions ont été suspendues sur requête commune et 3 d'office. 2005 est également l'année au cours de laquelle nous avons pris les premières décisions d'opposition. Il y en a eu deux: nous avons déclaré fondée une opposition et nous avons rejeté l'autre. Pour savoir à quoi ressemble une telle décision, consultez notre site web. En attendant, en voici un avant-goût.



PREMIERE DECISION D'OPPOSITION
ETEX CONTRE



Le 29 juin 2005, nous avons pris la première décision dans l'affaire Etex (basée sur les inscriptions Benelux 575501 et 710019) contre la marque et les sigles combinés Etec (numéro de dépôt 1047211). L'opposition avait été introduite contre les produits et services dans les classes 2, 17, 19 et 37 et était basée sur les produits des classes 17 et 19.

Notre décision finale était la suivante: 'Vu la concordance importante entre les signes sur les plans visuel et phonétique ainsi que l'identité ou la similarité des produits et services, il y a un risque de confusion pour les classes 2, 17, 19 et 37.' (motif juridique 80)

Le bureau a donc déclaré l'opposition fondée. Aucun recours n'a été intenté, le défendeur doit un montant de 1.000 euros à l'opposant.



DEUXIEME DECISION D'OPPOSITION

FIRST CONTRE

Le 5 septembre 2005, nous avons pris une seconde décision d'opposition. Il s'agissait de l'affaire FIRST (basée sur l'inscription Benelux 401146) contre la marque et les sigles combinés... (numéro international d'inscription 829911). L'opposition avait été introduite contre les produits et services dans les classes 14 et 34 et était basée sur les produits de la classe 34.

Notre décision finale était la suivante: 'Vu les différences entre les signes sur les plans visuel, phonétique et conceptuel, le niveau d'attention élevé du public concerné et le fait que le droit antérieur n'a pas de pouvoir distinctif élevé et malgré le fait que les produits sont identiques ou similaires, il n'y a pas de danger de confusion pour les produits des classes 14 et 34.' (motif juridique 67)

Le bureau a donc rejeté l'opposition. Etant donné que la marque contre laquelle l'opposition avait été introduite est une inscription internationale, l'OMPI a été informée de la décision d'opposition. Aucun recours n'a été intenté. L'opposant doit un montant de 1.000 euros au défendeur.

Camille Janssen
Juriste Département Affaires Juridiques

Depuis 1996, l'examen des marques sur base de motifs absolus se développe constamment. La proportion de demandes, refusées à titre provisoire ou définitif, demeure stable. L'année dernière, nous n'avons pas non plus constaté de surprises dans notre pratique.

EN APPEL

En matière d'appels interjetés à l'encontre de nos décisions, nous remarquons que l'évolution dont nous avons parlé précédemment, s'accroît encore. A Bruxelles, la proportion des affaires en appel dépassent nettement les prévisions des statistiques. En 2005, cinq nouvelles affaires ont été introduites à Bruxelles, cinq à La Haye, et deux à Luxembourg. La 'proportion bruxelloise' s'élève à 71% alors que la proportion des dépôts effectués en Belgique ne se situe qu'autour des 20%. Ceci démontre bien qu'il y a un recours excessif à l'appel en Belgique.

Une explication possible? Nous remarquons que les Cours de Bruxelles et La Haye évaluent différemment les critères de refus de la Loi Benelux sur les Marques. Aux Pays-Bas, nous avons gagné toutes les affaires en appel alors qu'en Belgique, nous en avons perdu environ 60% depuis 1996. Il est regrettable que le droit uniformisé au niveau de l'Europe et du Benelux puisse visiblement mener à des différences d'interprétation, et donc à des réalités juridiques différentes pour les entreprises des divers états membres.

La Cour d'Appel à Bruxelles a demandé un complément d'information pour trois affaires à la Cour de Justice Benelux et la Cour de Justice européenne. C'est un pas dans la bonne direction. Ces instances peuvent donner des indications susceptibles d'éclairer tous les juges au Benelux sur l'interprétation de la Loi des Marques du Benelux. En 2005, nous sommes allés en cassation pour une affaire belge dans laquelle une ordonnance d'attribution avait été accordée en appel. Pour les autres affaires, nous attendons les réponses de la Cour de Justice du Benelux et de la Cour de Justice européenne avant d'introduire d'éventuels pourvois en cassation.

LA JURISPRUDENCE

On a demandé, tant à la Cour de Justice Benelux qu'à la Cour de Justice européenne, dans quelle partie du domaine du Benelux un signe doit être utilisé pour bénéficier du droit à la marque par l'usage. La question a déjà été plaidée devant les deux instances. La réponse tombera cette année et aura un impact sur la pratique du Bureau Benelux des Marques.

Nous remarquons d'ailleurs que le nombre de décisions prises à Luxembourg augmente. Tant le Tribunal de Première Instance européen que la Cour mettent en place une jurisprudence systématique qui apporte des éclaircissements sur l'interprétation de la directive relative aux marques sur la Loi Benelux sur les Marques.

Patrice Clément
Responsable Dessins ou Modèles

En 2005, le Bureau Benelux des Dessins ou Modèles a continué à développer ses services dans le cadre de la promotion de l'enveloppe i-DEPOT. Depuis son introduction en janvier 1999, celle-ci a déjà connu plusieurs évolutions. Par exemple, depuis janvier 2004, il est possible d'introduire de nouveaux supports de données tels que le cd-rom et le DVD.

Par ailleurs, le nombre de dépôts effectués auprès du Bureau Benelux des Dessins ou Modèles a connu un nouveau fléchissement dû à la concurrence exercée par le modèle communautaire.

L'objectif du Bureau Benelux des Dessins ou Modèles reste, sous ses multiples formes, la protection efficace des créations de ses clients.

LA VOIE ELECTRONIQUE

Depuis 2005, il est possible d'acheter une enveloppe i-DEPOT pour une période d'archivage de dix ans, ce qui la rend encore plus attrayante. Les commandes de ces enveloppes ont d'ailleurs connu une croissance constante tout au long de l'année. Ceci vaut pour les enveloppes à archiver 5 ans comme pour celles à archiver 10 ans. La prochaine étape sera la création d'une formule électronique, disponible en ligne.

MISCHA GOSSEN



WORK IN PROGRESS

UNE PROTECTION OPTIMALE

“Je suis impatient de découvrir ce que nous réserve la nouvelle organisation. A l’avenir, nous proposerons davantage de services aux clients enregistrés. En repoussant ainsi nos limites, nous devons par exemple accorder une attention particulière à la sécurité, comme gérer le *firewall* et empêcher les spams et les virus de s’attaquer à notre réseau.”

“Je trouve que le passage à des serveurs virtuels est un énorme progrès. En 2005, nous avons commencé la virtualisation de notre parc de serveurs pour alléger notre étagère. Cela nous a demandé beaucoup de temps. Dans le futur, nos prestations de services se feront de plus en plus par internet. C’est pourquoi une partie de mes collègues a suivi un cours de Java, un langage de programmation qui nous permettra de développer de nouvelles applications. Ainsi, nous encourageons nos clients à déposer leurs marques en ligne.”

“Offrir une protection optimale est et restera notre principal objectif. Nous y veillons constamment en accord parfait avec le core business du futur Office pour la Propriété Intellectuelle. Seulement, la lutte que nous menons est devenue plus acharnée. **A peine avons-nous trouvé une réponse, qu’un nouveau danger se présente déjà. Pour nous, il s’agit toujours de work in progress.** Je répète sans cesse que si nous avons une longueur d’avance, tout ira bien. Nous en sommes capables et l’avons déjà prouvé à plusieurs reprises. Ainsi, nous avons installé très tôt un filtre antivirus sur notre serveur de messagerie et nous avons le plaisir de constater que les clients du Bureau des Marques nous trouvent de plus en plus facilement.”



CHAPITRE 4 COOPERATION ET ECHANGE D'INFORMATIONS



Je m'occupe essentiellement de la gestion des conditions de travail et de l'administration des salaires, sur les plans stratégique et opérationnel. Cela fait beaucoup de chiffres mais ce travail me convient naturellement. Cela m'amuse d'examiner à fond tout ce qui touche aux conditions de travail pour ensuite, sur la base des connaissances réunies, élaborer des dispositions qui conviennent aux collaborateurs et à l'organisation. Je ne suis là que depuis deux ans, mais vu tous les changements en matière de législation, j'ai été tout de suite plongée dans le bain. Tout comme la nouvelle Convention, les statuts du personnel sont en train d'être adaptés.

Les conditions de travail au Bureau restent excellentes ! Mais la nouvelle législation et les besoins financiers nous ont obligés à les revoir légèrement à la baisse mais sans toucher aux acquis évidemment. C'est ce que j'appelle le coup de la modernisation. Nous devons nous aligner sur le reste de la société. Nous sommes une organisation selfsupporting (financièrement indépendante) mais nous devons bien sûr justifier nos dépenses. Malgré les restrictions, nous bénéficions toujours d'une bonne pension. Nous gérons les carrières en offrant à chacun la possibilité d'arrêter de travailler plus tôt, de prendre une année sabbatique ou de passer plus de temps avec ses jeunes enfants.

Aujourd'hui, chacun peut faire des choix sur l'assurance hospitalisation, la retenue épargne ou le plan de carrière entre autres. Les employés se perdent parfois dans tous les changements opérés. Alors, ils passent me demander conseil. J'essaie d'aider tout le monde mais je ne dis pratiquement jamais 'faites ceci ou faites cela'. **J'explique les avantages et les inconvénients des différentes options.** Cela reste leur choix.



INTRODUCTION

Christel Heremans
Chef Département Service & Information

La politique d'information et de promotion des Bureaux Benelux poursuit un objectif important. Nous voulons insister auprès des entrepreneurs sur l'importance de l'enregistrement des marques et modèles. En 2005, nous avons clairement défini nos activités de communication. Nous avons accordé une attention particulière aux jeunes entrepreneurs et aux entrepreneurs belges et luxembourgeois.

LE RESEAU DES RELATIONS

Afin de mieux sensibiliser les entrepreneurs, nous collaborons avec un certain nombre de partenaires qui nous aident à diffuser le message. Cette coopération a encore porté ses fruits en 2005 comme en témoigne la vitrine de 'vrais ou faux' produits, exposée à l'aéroport du Luxembourg pendant la Présidence européenne du Luxembourg.

Parallèlement, nous tentons d'élargir davantage notre réseau de relations. La recherche de partenaires éventuels a renforcé les contacts avec la Chambre de Commerce aux Pays-Bas et a débouché sur une collaboration avec l'UNIZO en Belgique. Nous avons resserré les liens avec l'UCM en Belgique et Luxinnovation au Luxembourg.

Par le biais de workshops et de présentations, nous informons régulièrement nos partenaires sur les procédures, la jurisprudence et les modifications importantes pour leurs activités. Notre newsletter électronique a remporté un vif succès dès sa première année d'existence. Cette année, l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention, et tous les changements qui l'accompagnent, nous garantissent des éditions passionnantes. En tenant des stands sur des salons et en faisant des présentations, nous avons pu approcher directement les membres des PME.

LES STARTERS

Les jeunes entrepreneurs ont bénéficié d'une attention particulière lors des Journées pour Starters. Les Journées pour Starters néerlandais étaient organisées par la Chambre de Commerce. Nous avons un stand à trois endroits différents: Leeuwarden, Rijswijk et Breda. Nos partenaires de la plateforme 'Innovation & Droits de Propriété Industrielle' ont diffusé l'information ailleurs dans le pays. En Belgique, nous étions représentés en Flandres lors des Journées pour Starters de l'UNIZO et en Wallonie lors des Journées de l'UCM. Les stands ont attiré de nombreux visiteurs.

Pour encore mieux servir l'entrepreneur et le déposant potentiel, nous veillons constamment à offrir des produits et services accessibles et orientés client. Ainsi, le site web du Bureau Benelux des Marques a été réactualisé, avec des textes corrigés et un Registre des Marques plus fiable. Ensuite, le site des Modèles a subi un lifting. Avec ses 300.000 visiteurs par an, le site web est un moyen de communication important.

Les utilisateurs peuvent naturellement poser leurs questions via notre site internet mais aussi par téléphone. Chaque année, les collaborateurs du département Service & Information répondent à 12.000 questions téléphoniques. Comme une grande partie de celles-ci sont posées par des Belges et des Luxembourgeois, nous avons désormais des numéros de téléphone par pays. En devenant plus accessibles, nous espérons que les utilisateurs pourront nous joindre plus facilement.

WORK IN PROGRESS



WEBSITE IN PROGRESS

Ces dernières années, notre site web est devenu un moyen de communication toujours plus important. Et un outil pour proposer des services électroniques. Mais il s'est avéré que sa conception, sa navigation et ses possibilités ne correspondaient plus à l'air du temps. Le site Internet du Bureau Benelux des Marques a donc été complètement remis à neuf en 2005.

LA REPONSE AUX SOUHAITS DU CLIENT

Le Bureau Benelux des Marques dispose de son propre site web depuis 1995. Au début, il s'agissait plutôt d'un complément aux moyens de communication existants qui regorgeait d'informations. Notre point de départ était la question suivante: 'Qu'est-ce que le public doit savoir au sujet de la protection des marques?'.

L'année dernière, nous avons modernisé la conception du site, actualisé l'information en ligne et répondu dans nos textes aux attentes du client. En fait, nous nous sommes demandé ce que veut savoir l'entrepreneur désireux de protéger sa marque.

MODERNE

Au niveau technique aussi, beaucoup de choses ont changé. Nous utilisons maintenant de Cascading Stylesheets pour une typographie et une mise en page cohérentes et définies par défaut. Notre site web repose sur un 'template' ou modèle. Pour modifier la mise en page, il suffit de modifier le modèle. Toutes les pages basées sur le modèle sont alors modifiées automatiquement.

Aujourd'hui, ce qui frappe le visiteur, c'est la modernité de la mise en page et la clarté de la navigation. Le plan du site, les moteurs de recherche et le navigateur sont neufs. Le nouveau site nous permettra d'élargir encore davantage nos services électroniques. Mi-2006, l'adresse www.bmb-bbm.org sera supprimée et remplacée par www.bojp.int.

Marleen Kuiper
Collaboratrice Service & Information

Bruno Vanderschoot
Collaborateur Service & Information

Les Journées des Starters sont l'occasion idéale pour fournir des informations et pour maintenir le contact avec un groupe cible important: les jeunes entrepreneurs. Se déroulant chaque année en Belgique et aux Pays-Bas, cet événement qui vise à stimuler l'entrepreneuriat est organisé par l'UNIZO (Unie voor Zelfstandige Ondernemers) et l'UCM (Union des Classes Moyennes) en Belgique et par la Chambre de Commerce aux Pays-Bas. Une vingtaine d'organisations et de services compétents y sont réunis et informent les nouveaux entrepreneurs sur le marché.

En avril 2005, j'ai participé au Starter's Day wallon. En mai, j'ai assisté au Startersdag flamand à Anvers et en novembre, le Startersdag néerlandais à Breda. Mes collègues Christian Meyers, Guy Abrams et Jantine van Laar m'ont accompagné, le premier en Wallonie, le deuxième en Flandre et la troisième aux Pays-Bas. Notre préparation était toujours la même, nous devions déballer les brochures, accrocher les posters, 'habiller' le stand, faire un briefing et attendre l'ouverture.

UN VIF INTERET

Comme à chaque fois, nous étions débordés au début de la journée. On aurait dit le début des soldes. En cinq minutes, l'espace s'est transformé en une place de marché où tout le monde crie plus fort que son voisin. A Anvers, pendant la première heure, nous avons surtout vu des étudiants. Ils s'intéressaient eux-aussi à l'enregistrement des marques. Les visiteurs étaient nombreux et nous avions vraiment fort à faire. Si la grande majorité des questions concernait les marques, quelques-uns nous demandaient qui nous étions. Ce que nous avons le plus entendu? "J'ai une idée!" l'i-dépôt a donc suscité un vif intérêt. Mais à Breda, nous avons rencontré un visiteur moins satisfait... Dans son cas, l'i-dépôt l'avait conduit à une condamnation judiciaire...

Nous avons répondu aux questions de près de 200 personnes. Parfois brièvement, parfois plus longuement. Les journées pour jeunes entrepreneurs montrent bien que le Bureau Benelux des Marques peut remplir sa mission d'information absolument partout.

Serge Juchem

Membre du Conseil des Commissaires des Bureaux Benelux

Chef du Secteur Administration auprès de la direction luxembourgeoise de la Propriété Intellectuelle

Comme chaque année, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a célébré la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Elle a invité ses États-membres à organiser, au niveau national, une manifestation de sensibilisation à l'importance de la propriété intellectuelle dans la vie quotidienne et à rendre ainsi hommage aux innovateurs et aux artistes pour leur contribution à la société.

LA CONTREFAÇON

Le gouvernement luxembourgeois a mis l'accent sur la problématique de la contrefaçon et l'importance de la protection de la marque. C'est Jeannot Krecké, le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, qui a inauguré la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle en présence d'Edmond Simon, Directeur du Bureau Benelux des Marques, Lex Kaufhold, de la Direction luxembourgeoise de la Propriété Intellectuelle, et des représentants de l'Administration des Douanes et Accises. La vitrine luxembourgeoise qui rassemblait une collection d'objets authentiques et contrefaits se trouvait dans le terminal A de l'aéroport de Luxembourg. Autrement dit, dans un lieu de passage idéal, a fortiori, en raison de la Présidence européenne du Grand-Duché de Luxembourg. D'ailleurs, de nombreux passants ont pu s'intéresser à cette vitrine de février à août 2005.

INNOVATION

Il est en effet capital de rappeler aux consommateurs que l'achat de produits contrefaits entraîne non seulement la suppression d'emplois et le maintien de réseaux officieux, mais remet aussi directement en cause leur sécurité, leur santé et celles de leurs proches. Lorsque les droits de propriété intellectuelle ne sont pas respectés, il y a moins d'investissements dans les industries innovantes, la recherche et la promotion de la culture. Du coup, le dynamisme et la compétitivité s'essoufflent et c'est la raison pour laquelle, au niveau européen, la directive 2004/48 et le règlement 1383/2003/CE s'inscrivent dans l'optique d'une lutte efficace contre la contrefaçon.

WILLY NEYS



DEVELOPPEMENT

WORK IN PROGRESS

“Alors qu’auparavant, les détenteurs de marques devaient s’adresser au juge pour obtenir gain de cause, depuis 2004, ils peuvent introduire une requête en opposition contre une marque conflictuelle. Le Département Opposition prononce sa décision. S’il décide que l’opposition est fondée, le Bureau refuse l’inscription de la marque. L’opposant peut alors former un recours en justice contre la décision. Jusqu’à présent, nous avons prononcé deux décisions contre lesquelles les parties n’ont pas interjeté appel. Nos décisions ont été bien accueillies.”

“Nous n’avons prononcé que deux décisions jusqu’à présent, car la procédure d’opposition a été introduite par étapes et elle s’étale sur une année complète. En 2004, il était possible d’introduire une opposition dans trois classes – depuis 2005, il y en a dix. Nous voulions éviter que le Bureau ne soit submergé de procédures. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l’opposition s’applique à toutes les classes. **Nous prévoyons une augmentation considérable du nombre de procédures. Pour que notre équipe de quatre personnes puisse y répondre, nous avons prévu d’automatiser le canevas que nous avons développé.**”

“Je suis entré au service du bureau en 1986 comme examinateur. Après la réorganisation, je suis passé en 2004 au nouveau département Opposition. Nous sommes partis de rien et il s’agissait donc d’une activité très créative. En 1995, je suis allé étudier le Droit à l’Université pour devenir juriste. Maintenant que nous sommes lancés et que le nombre de procédures augmente, nous avons besoin de plus de juristes. Vous savez, ce sont eux qui décident de l’issue des procédures. Finalement, mes études sont bien utiles. Si au départ, je les avais entreprises uniquement pour mon développement personnel, aujourd’hui je ne peux plus nier leur utilité pratique.”



CHAPITRE 5 CHIFFRES & STATISTIQUES



“Il y a quelques années, nous avons réuni quatre groupes similaires: Service Courrier, Archives, Opérateurs et Registre. Les dix collaborateurs concernés ont instauré un roulement des tâches. J’assure la coordination et je les dirige, mais je fais aussi office de ‘chef travailleur’. **Je remplace les absents, au moins une fois par semaine.** Cela ne me pose aucun problème, d’autant que cela me permet d’avoir une meilleure vision des tâches que nous effectuons. Et quand il m’arrive d’aider à distribuer le courrier, je me rends bien compte du rôle de chacun au Bureau des Marques. Mais je ne sais pas ce qu’en pensent mes collaborateurs. C’est vrai que dans ces cas-là, ils ont toujours un chef sur le dos.”

“Je suis venu ici il y a une quinzaine d’années car je voulais aussi parler français. Pour moi, cet aspect de ma profession est toujours très agréable. Avec tous les changements, le travail reste très varié. 70 à 80 % des demandes sont désormais introduites via BMBCConnect. **Nous les réceptionnons, leur attribuons des numéros de dépôt, les imprimons et les transmettons.** Nous avons évidemment aussi été confrontés au pic d’activité de la fin de l’année: plus de 300 demandes par jour suite à l’introduction du nouveau domaine .eu. A ce moment-là, il a bien fallu travailler plus de huit heures par jour. Comment sommes-nous parvenus à boucler tout ce travail? Par exemple, en remettant à plus tard les travaux de dépoussiérage des archives. Ou en venant moi-même à la rescousse. Nous demeurons flexibles.”

“L’année dernière, j’ai suivi un cours de management de projet. En théorie, je suis maintenant préparé à tous les changements à venir. Les nouveaux projets peuvent arriver!”



BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

ACTIF en milliers d'euros

	2005	2004
	euros	euros
Immobilisations corporelles		
Immeuble d'exploitation et terrain	7.959	8.201
Informatique	588	995
Autres immobilisations financières	198	266
	<u>8.745</u>	<u>9.462</u>
Immobilisations financières	5.203	3.573
Total actif immobilisé	<u>13.948</u>	<u>13.035</u>
Créances	1.129	1.738
Liquidités		
Disponible	5.093	718
A court terme	1.992	1.142
	<u>7.085</u>	<u>1.860</u>
Total actif circulant	<u>8.214</u>	<u>3.598</u>
	<u><u>22.162</u></u>	<u><u>16.633</u></u>

en milliers d'euros

PASSIF

	2005	2004
	euros	euros
Réserve générale	8.980	8.980
Fonds de réserve BBM	4.460	-1.078
Fonds de réserve BBDM	228	217
Total fonds propres	13.668	8.119
Engagements leasing	-	326
Provision retraite anticipée	439	466
Provision gros entretien	152	151
Total provisions	591	617
Montants reçus en avance	4.812	5.722
Autres dettes à court terme	3.091	1.849
Dettes à court terme	7.903	7.571
Total fonds étrangers	8.494	8.514
	22.162	16.633

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

BUREAU BENELUX DES MARQUES

en milliers d'euros	2005 euros	2004 euros
Produits	16.203	12.463
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	8.395	9.398
Amortissements	890	913
Autres charges d'exploitation	1.787	1.976
	11.072	12.287
Résultat d' exploitation	5.131	176
Produits et charges financiers		
Intérêts perçus	109	36
Ecart de change réalisés	299	27
	408	63
Résultat d'exploitation	5.539	239

BUREAU BENELUX DES DESSINS OU MODELES

en milliers d'euros	2005 euros	2004 euros
Produits	437	460
Charges d'exploitation		
Frais de personnel	374	406
Autres charges d'exploitation	61	86
	435	492
Résultat d'exploitation	2	-32
Produits et charges financiers		
Intérêts perçus	9	15
Résultat d'exploitation	11	-17

BUREAU BENELUX DES MARQUES

L'année 2005 a été une année exceptionnelle sous l'angle financier avec un résultat sans précédent de 5.539.000 euros (2004: 239.000 euros) ! Après avoir travaillé d'arrache-pied ces dernières années à faire fonctionner l'organisation le plus efficacement possible, nous avons pu cueillir en 2005 les fruits de ces efforts. La création de l'extension internet ".eu" a naturellement été du pain bénit pour le Bureau Benelux des Marques, mais le Bureau a tout de même le mérite d'avoir été prêt au bon moment.

Comme de moins en moins de services nationaux étaient à même de garantir une date d'enregistrement avant la date pivot du 7 décembre, les mandataires dans l'Europe entière (et ailleurs) ont su trouver le chemin du Bureau Benelux des Marques. Les enregistrements accélérés, en particulier, dans le cadre desquels le BBM peut enregistrer des demandes dans les 24 heures, ont trouvé preneur.

Il en est résulté un nombre record de dépôts en 2005, record qui ne sera pas battu de sitôt, à savoir 30.691.

Cet excellent résultat a remis les réserves à flot d'un seul coup tandis que les premiers mois de 2006 dépassent les prévisions avec 50% de dépôts supplémentaires.

Le chiffre d'affaires a progressé de quelque 25% à 16.203.000 euros, ce qui est un record. Ce serait une belle performance si ce chiffre d'affaires devait être égalé en 2006 grâce à la régression des montants reçus en avance. On saura dans les mois à venir si le chiffre d'affaires supplémentaire de 2005 est dû entièrement à l'extension internet ou si on peut y voir une contribution du lent redressement économique. La direction espère évidemment que ce dernier facteur a prévalu pour permettre l'enregistrement d'un nombre satisfaisant de dépôts dans les années à venir.

Les dépenses de personnel ont encore diminué à 8.395.000 euros, notamment grâce aux moindres dépenses en matière de pensions. Comme la fondation Fonds de pension a réussi à remettre ses réserves à niveau au cours des deux années écoulées, elle a repris à sa charge en 2005 les dépenses liées e.a. à la pension de vieillesse temporaire et à l'indexation. Les charges d'amortissement (890.000 euros) sont restées faibles à la suite des investissements limités. Ces charges augmenteront en 2006 parce que le BBM devra relever de grands défis en matière d'informatisation.

Les autres dépenses ont également diminué, de 1.976.000 euros à 1.787.000 euros. Les dépenses augmenteront quelque peu en 2006 en raison notamment de l'adaptation de tous les supports de communication et de publicité avec la nouvelle dénomination, l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

BUREAU BENELUX DES DESSINS OU MODELES

De manière inattendue, le BBDM a réussi à afficher en 2005 un résultat d'exploitation modérément positif, à savoir 11.000 euros (2004: 17.000 euros en déficit). Hélas ce résultat positif repose sur des profits ponctuels (réduction de la durée de traitement des demandes pour 67.000 euros), si bien que l'on s'attend à un résultat négatif l'année prochaine. Cette tendance négative s'accroîtra en 2007 étant donné que le dessin ou modèle communautaire aura 5 années d'existence, provoquant un net recul des recettes provenant des renouvellements.

OFFICE BENELUX DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Cette année est normalement la dernière année où les chiffres du Bureau Benelux des Marques et du Bureau Benelux des Dessins ou Modèles sont présentés de cette manière dans le rapport annuel. L'année prochaine, on ne présentera plus qu'un seul compte d'exploitation, ce qui favorisera la transparence. La direction a toutefois toute confiance en l'avenir à la lumière des gains d'efficacité réalisés et encore à réaliser, de la reconstitution des réserves financières, des tâches nouvelles éventuelles de la nouvelle organisation et, ne l'oublions pas, des premiers signes de reprise économique.

COMMUNICATION DU REVISEUR

Les données financières sur l'exercice 2005 présentées dans le rapport sont empruntées aux comptes annuels 2005 du Bureau Benelux des Marques et du Bureau Benelux des Dessins ou Modèles qui ont été contrôlés par nos soins. Ces données financières ont été réunies sous la responsabilité de la direction des bureaux.

Pour mieux appréhender la situation financière et les résultats des bureaux, ainsi que l'étendue de notre contrôle, il convient de lire ces données financières en corrélation avec les comptes annuels vérifiés et la déclaration de conformité de ces comptes que nous avons délivrées.

Ernst & Young Accountants
La Haye, avril 2006

PERSONNEL

99 collaborateurs étaient en service le 31 décembre 2005. Cinq collaborateurs ont été jubilaires en 2005: deux d'entre eux avaient une ancienneté de 25 ans et trois une ancienneté de 12 ans et demi.

Aucun collaborateur n'est entré en service pendant l'année sous revue. Un collaborateur a quitté notre organisation.

HOMMES	FEMMES
43	56

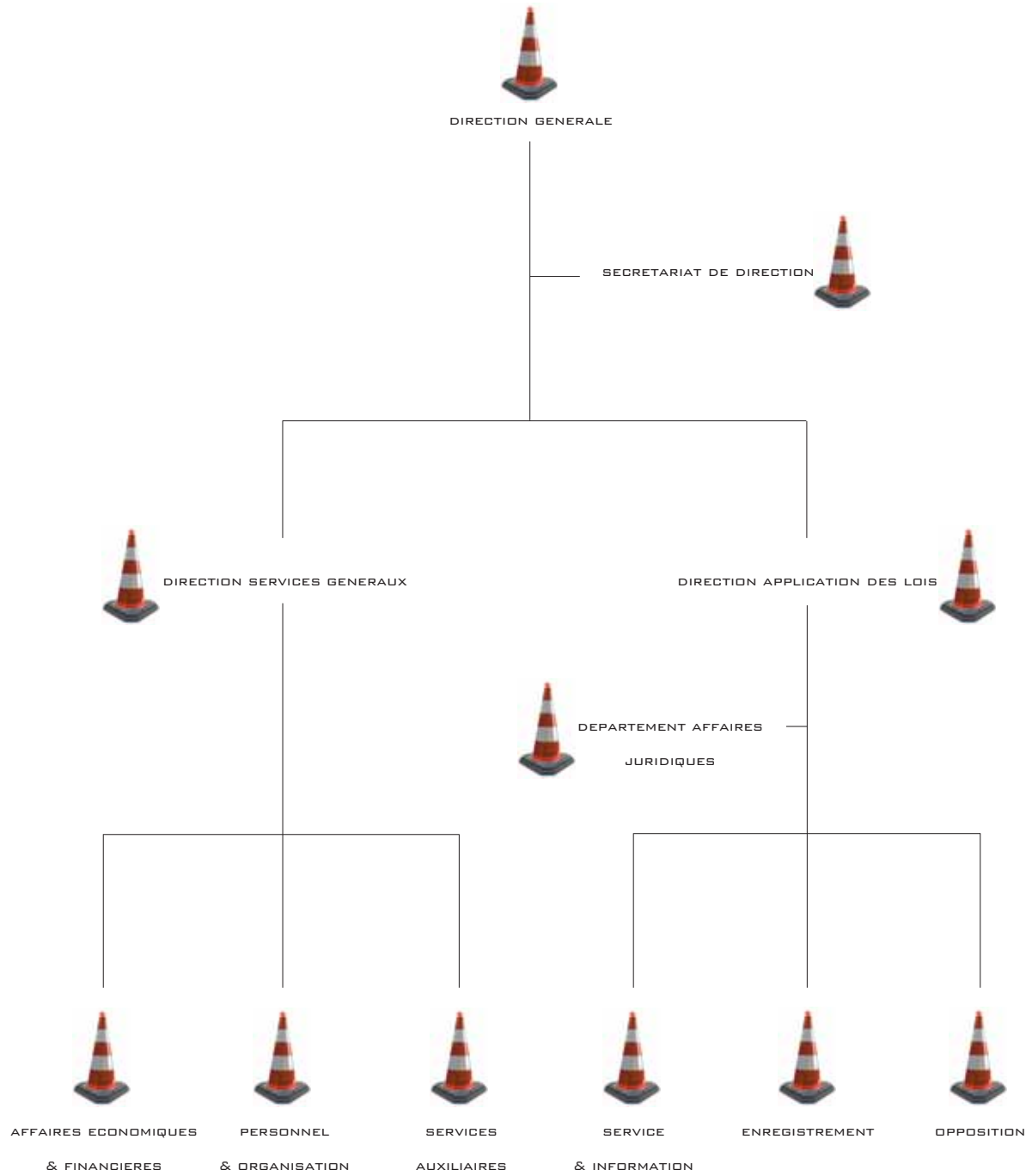
TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL
61	38

NOMBRE DE COLLABORATEURS	NL	BE	LUX	TOTAL
Per 31 december 2004	76	21	3	100
Per 31 december 2005	76	20	3	99

ANNEES DE SERVICE	NOMBRE
0 tot 5	12
5 tot 10	26
10 tot 15	14
15 tot 20	24
20 tot 25	16
25 tot 30	6
30 tot 35	1

CLASSE D'AGE	NOMBRE
20 - 25	0
25 - 30	2
30 - 35	6
35 - 40	25
40 - 45	25
45 - 50	24
50 - 55	12
55 - 60	3
60 - 65	2

ORGANIGRAMME



MARQUES

RECHERCHES

Recherches Benelux

ANNEE	ACCELEREES	ORDINAIRES	TOTAL
2005	3959	23555	27514
2004	3697	18897	22594
2003	5805	21527	27332
2002	5936	17958	23894
2001	7211	22489	29700

Recherches internationales

ANNEE	TOTAL
2005	7805
2004	664
2003	24897
2002	4234
2001	4355

Recherches européennes

ANNEE	TOTAL
2005	87576
2004	60142
2003	41050
2002	40236
2001	49345

DEPOTS BENELUX

Total dépôts

ANNEE	TOTAL
2005	30691
2004	22618
2003	23344
2002	22843
2001	23428

Marques collectives

ANNEE	TOTAL
2005	63
2004	75
2003	97
2002	99
2001	89

Introduits électroniquement (BMBConnect)

ANNEE	TOTAL
2005	22848
2004	13893
2003	10371
2002	3671
2001	401

Dépôts Benelux selon le pays de provenance

PAYS	2005	%	2004	2003	2002	2001
Pays-Bas	20385	66,52%	15588	16296	15484	15645
Belgique	5707	18,62%	4768	4945	5008	5037
Luxembourg	526	1,72%	452	449	406	533
USA	859	2,80%	688	497	666	736
Japon	70	0,23%	79	100	96	121
Autres pays UE	2524	8,24%	595	604	705	792
Autres pays	574	1,87%	428	433	474	560

Dépôts Benelux par classe

CLASSE	NOMBRE	%	CLASSE	NOMBRE	%
01	1260	1,58%	24	851	1,07%
02	437	0,55%	25	3462	4,35%
03	1892	2,38%	26	249	0,31%
04	431	0,54%	27	261	0,33%
05	1903	2,39%	28	1573	1,98%
06	953	1,20%	29	1647	2,07%
07	690	0,87%	30	2161	2,72%
08	328	0,41%	31	1309	1,65%
09	5478	6,89%	32	1052	1,32%
10	566	0,71%	33	646	0,81%
11	907	1,14%	34	260	0,33%
12	803	1,01%	35	10156	12,77%
13	90	0,11%	36	3361	4,23%
14	805	1,01%	37	2217	2,79%
15	262	0,33%	38	3038	3,82%
16	4943	6,22%	39	1793	2,26%
17	481	0,60%	40	683	0,86%
18	1151	1,45%	41	7184	9,04%
19	876	1,10%	42	6008	7,56%
20	1179	1,48%	43	1522	1,91%
21	723	0,91%	44	1664	2,09%
22	832	1,05%	45	1190	1,50%
23	235	0,30%			

Répartition des dépôts Benelux par Service National

ANNEE	BELGIQUE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	TOTAL
2005	398	25	30266	30689
2004	607	37	21970	22614
2003	804	47	22492	23343
2002	1060	102	21681	22843
2001	1147	160	22120	23427

Nombre de marques publiées

ANNEE	INDIVIDUELLE	COLLECTIF	TOTAL
2005	19874	59	19933
2004	19009	88	19097
2003	23714	95	23809
2002	19697	66	19763
2001	23897	91	23988

Demandes de renouvellement

ANNEE	INDIVIDUELLE	COLLECTIF	TOTAL
2005	13215	60	13275
2004	12710	42	12752
2003	12079	48	12127
2002	12143	34	12177
2001	12141	45	12186

ENREGISTREMENTS ACCELERES

MOIS	2005	2004	2003	TOTAL
1	205	73	-	278
2	234	110	-	344
3	270	115	-	385
4	278	183	-	461
5	247	201	-	448
6	331	179	-	510
7	271	175	-	446
8	411	208	-	619
9	543	181	-	724
10	812	240	1	1053
11	2833	196	1	3030
12	3939	252	1	4192
Total	10374	2113	3	12490

ENREGISTREMENTS INTERNATIONAUX

Enregistrements internationaux demandés via le Bureau Benelux des Marques

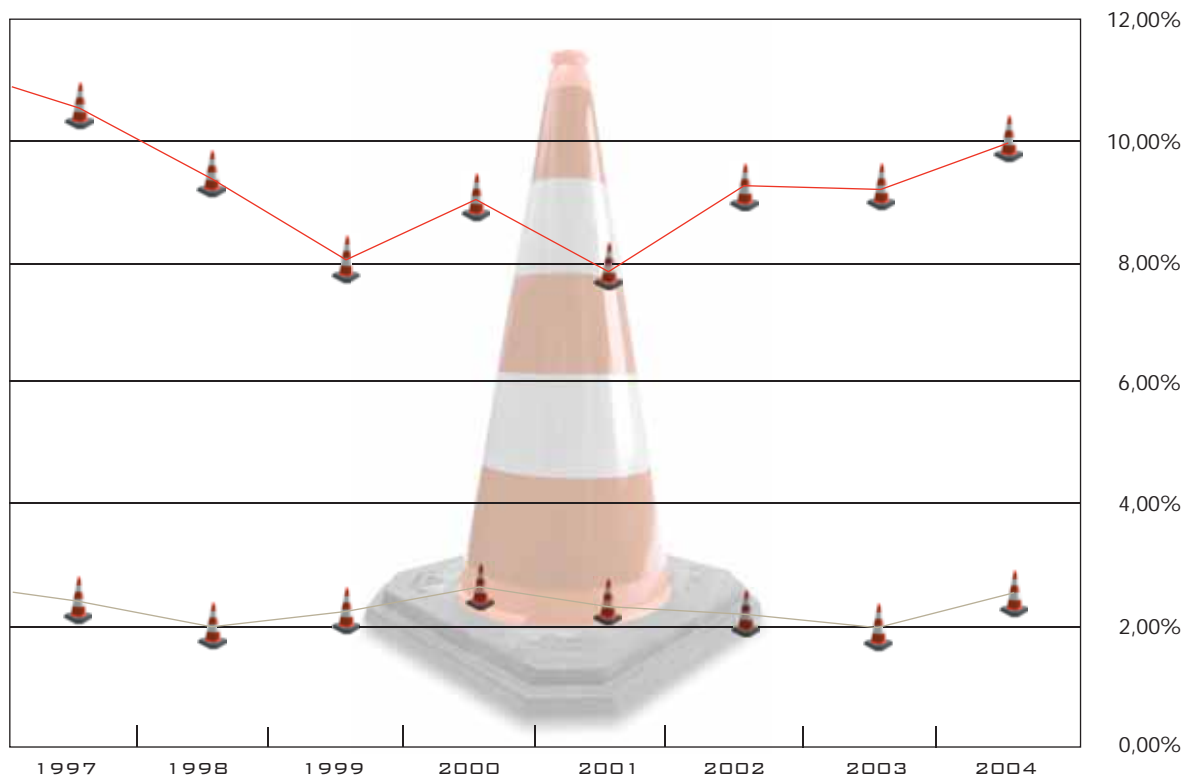
ANNEE	PROTOCOLE	ARRANGEMENT	ARR. + PROT.	TOTAL
2005	361	783	1398	2563
2004	221	758	1385	2577
2003	115	832	1307	2343
2002	116	877	1439	2437
2001	121	988	1802	2917

Enregistrements internationaux valables dans le Benelux

ANNEE	NOMBRE
2005	9237
2004	7791
2003	8447
2002	8705
2001	10132

REFUS POUR MOTIFS ABSOLUS

POURCENTAGE PAR RAPPORT AU NOMBRE DE DEPOTS



Refus provisoires

Refus définitifs

REFUS POUR MOTIFS ABSOLUS
STATISTIQUES 2004¹

DEPOTS BENELUX	NOMBRE	%
	22593	100,00%

REFUS PROVISOIRES	NOMBRE	%
	2260	10,00%
En totalité	2215	98,01%
En partie	45	1,99%
Dépôts introduits par un mandataire	1091	48,27%
Dépôts introduits par le titulaire	1169	51,73%
Dépôts enregistrés après le refus provisoire ²	200	
Dépôts retirés sur demande du déposant/ mandataire	384	
Dépôts classés sans suite	1068	
Enregistrements accélérés, radiés suite à un refus provisoire	27	

REFUS DEFINITIFS	NOMBRE	%
	577	2,55%
En totalité	574	99,48%
En partie	3	0,52%
Dépôts introduits par un mandataire	370	64,12%
Dépôts introduits par le titulaire	207	35,88%
Après refus provisoire suivi de réclamation	249	
Après refus provisoire sans réclamation	328	
Dépôts refusés provisoires encore susceptibles d'une réclamation dans le délai imparti (art. 4, RE)	5	
Recours formés contre un refus définitif (art. 6 ter, LBM) ³	4	

(1) Les statistiques 2005 ne sont pas encore disponibles vu les délais prescrits pour cette procédure.

(2) Il s'agit en majeure partie d'enregistrements qui font suite à des refus provisoires régularisés en partie et à des décisions reconsidérées par le BMM, par exemple sur production d'une preuve de consécration par l'usage établissant que la marque a acquis un caractère distinctif.

(3) Contrairement à tous les autres chiffres de ce tableau qui sont calculés à l'aide de la date de dépôt, le nombre de recours est calculé à l'aide de la date d'introduction du recours.

OPPOSITION

NOMBRE D'OPPOSITIONS	NOMBRE	%
Total	65	
Recevables	56	86%
Non recevables	9	14%

INTRODUITES PAR	NOMBRE	%
Un mandataire	62	95%
Un particulier	3	5%

TERMINEES	NOMBRE	%
Total	23	41%
Avant le début	17	74%
Après le début	6	26%
Dépôt retiré	14	61%
Opposition retirée	9	39%

EXAMEN EN COURS	NOMBRE	%
Totaal	30	54%

LANGUE DE PREFERENCE	NOMBRE	%
Néerlandais	42	75%
Français	13	25%
Anglais	26	46%

LANGUE DE PROCEDURE	NOMBRE	%
Néerlandais	49	88%
Français	7	13%
Anglais d'accord	10	18%

DIRIGEE CONTRE	NOMBRE	%
Droit Benelux	54	96%
Droit international	2	4%

CLASSES SUR LESQUELLES
L'OPPOSITION EST BASEE
(TOP-5 OPPOSITIONS RECEVABLES)

NOMBRE (DROITS INVOQUES)	CLASSE
20	20
18	21
15	9
13	25
12	3
-	18

CLASSES CONTRE LESQUELLES
L'OPPOSITION EST DIRIGEE
(TOP-5 OPPOSITIONS RECEVABLES)

NOMBRE (OPPOSITIONS)	CLASSE
20	20
14	16
12	11
11	2
-	6
-	21
-	24
-	25

MODELES

DEPOTS BENELUX

Total

ANNEE	NOMBRE
2005	1086
2004	1479
2003	1955
2002	3151
2001	2909

Répartition des dépôts par service national

ANNEE	BELGIQUE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS
2005	125	6	955
2004	208	10	1261
2003	351	9	1595
2002	309	2	2840
2001	187	-	2722

Nombre de dessins ou modèles publiés

ANNEE	NOMBRE
2005	1238
2004	2013
2003	2074
2002	2764
2001	2439

Demandes de renouvellement

ANNEE	NOMBRE
2005	1930
2004	1755
2003	1700
2002	1614
2001	1397

ENVELOPPES I-DEPOT

Total

ANNEE	VENDUES	RETOUR
2005	746	498
2004	627	470
2003	742	457
2002	617	481
2001	707	471

Par Pays

PAYS	2005	2004	2003	2002	2001
Belgique	343	302	280	302	307
Pays-Bas	133	156	158	164	152
Luxembourg	13	9	12	12	7
Autres	9	3	7	3	5
Total	498	470	457	481	471

“Nous avons déjà une bonne idée de la fête que nous allons organiser pour le lancement du nouvelle Office pour la Propriété Intellectuelle. Seule la date n’a pas encore été fixée. Nous attendons le Luxembourg. Quel genre de fête? Surprise...”

“L’innovation est le fer de lance des autorités au Benelux. Nous aidons les petites et moyennes entreprises dans la protection de leurs innovations en enregistrant leurs marques, dessins et modèles. Cela fait maintenant cinq ans que je travaille pour le Bureau Benelux des Marques. Après avoir commencé comme examinatrice, je suis allée, dès sa mise en place, travailler au département Service et Information, dans une équipe de six personnes. Nous sommes partis de zéro mais savons désormais très bien quels groupes cible nous devons aborder, et de quelle manière. Nous participons chaque année à une quinzaine de salons, nous organisons des workshops et donnons des présentations à des étudiants et à des entrepreneurs. Au sein du bureau aussi, c’est parfois très agité. Nous recevons chaque année plus de 300 visiteurs et répondons à plus de 10.000 coups de téléphone et 2.500 courriels. Notre objectif principal consiste à rendre les gens conscients de l’importance de l’enregistrement de leurs marques, dessins et modèles. Et ça marche, nous remarquons de plus en plus souvent que les entreprises savent comment nous trouver.”

“Depuis 2004, il y a la *Taskforce* pour la nouvelle convention et le nouveau bureau. Nous avons déjà un magnifique logo et un nom de domaine plus simple. Actuellement, nous consacrons beaucoup d’énergie à rendre nos brochures plus lisibles, elles ne correspondent plus tout à fait à l’air du temps. Bientôt, nous intégrerons les sites web des marques et celui des modèles et dessins.”

COLLABORATEUR DEPARTEMENT SERVICE & INFORMATIONS





CHAPITRE 6 INFORMATION & COORDONNEES



GUY ABRAMS



WORK IN PROGRESS | UNE PRECISION ESSENTIELLE

“Je vais bientôt fêter le 25^{ème} anniversaire de ma présence ici. Quand j’ai commencé, j’étais en contact avec tout le monde au Bureau des Marques. Aujourd’hui, nous sommes un peu plus de cent, et donc, je connais moins bien les collègues des autres départements. Autrefois, j’étais spécialisé comme examinateur. Je m’occupais principalement de la rédaction des recherches d’antériorités. Actuellement, j’effectue chaque composant de l’enregistrement. C’est un véritable recyclage permanent. Pour la classification des marques, par exemple, il faut bien se tenir informé de toutes les applications Internet commerciales. Ce monde est constamment en mouvement.”

“Une demande correctement remplie peut être traitée de A à Z en trente minutes. Et les demandes des mandataires le sont généralement à 95%. Mais nous recevons de plus en plus de demandes de particuliers puisqu’il leur est désormais plus facile d’introduire une demande en ligne via BMBConnect. Ceux-ci en font parfois toute une montagne. La gestion d’une demande peut prendre beaucoup de temps quand il faut gommer, par échange de courriers, des imprécisions. **Même si nous sommes seulement là pour enregistrer, je suis toujours ravi de pouvoir aider les gens.**”

“Normalement, je traite environ huit demandes par jour. Au cours des derniers mois de 2005, le nombre de dépôts a triplé sous l’influence du nouveau domaine .eu. Le premier jour, nous en avons déjà reçu des centaines pour des noms de domaines facilement revendables, comme ‘sex’ ou des noms de villes. Je garde un bon souvenir de ce travail supplémentaire car, vous savez, ce pic d’activités finit par s’estomper. On reçoit aussi de nombreuses réactions positives des mandataires. Nous sommes finalement les seuls en Europe à être en mesure de garantir que votre marque sera enregistrée dans un délai de deux à trois jours.”

CONSEILS D'ADMINISTRATION REUNIS

Composition actuelle

PRESIDENT

Monsieur L. Kaufhold

Attaché de gouvernement 1^{er} en rang

Direction de la Propriété intellectuelle

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (L)

ADMINISTRATEURS

Monsieur R. Geurts

Directeur général

Service public fédéral Economie

P.M.E., Classes moyennes & Energie

Administration Régularisation et Organisation des marchés

Office de la Propriété intellectuelle (B)

Monsieur H.F.G. Geijzers

Directeur

Octrooicentrum Nederland (NL)

Monsieur J. Debrulle

Conseiller

Service public fédéral Economie

P.M.E., Classes moyennes & Energie

Administration Régularisation et Organisation des marchés

Office de la Propriété intellectuelle (B)

ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS

Madame M. Petit

Conseiller adjoint

Service public fédéral Economie

P.M.E., Classes moyennes & Energie

Administration Régularisation et Organisation des marchés

Office de la Propriété intellectuelle (B)

Monsieur G. Aelbrecht

Juriste

Service public fédéral Economie

P.M.E., Classes moyennes & Energie

Administration Régularisation et Organisation des marchés

Office de la Propriété intellectuelle (B)

Monsieur C. Sahl

Chef du secteur Législation

Direction de la Propriété intellectuelle

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (L)

Monsieur A. Snethlage

Conseiller Propriété industrielle

Direction Innovation

Direction générale Entreprise et Innovation

Ministère des Affaires économiques (NL)

COLLEGE DES COMMISSAIRES/DIRECTION

Composition actuelle

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Monsieur R. Charlier

Directeur général honoraire

Accords économiques internationaux

Conseiller spécial (B)

Monsieur C.J. van der Valk

Chef exploitation, également directeur suppléant

Direction Affaires économiques et financières

Ministère des Affaires économiques (NL)

Monsieur S. Juchem

Chef du secteur Administration générale

Direction de la Propriété intellectuelle

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur (L)

DIRECTION

De heer E.L. Simon (L)

Directeur

De heer P.A.V. Laurent (B)

Directeur Application des Lois

De heer A.G.W.J. Verschure (NL)

Directeur Affaires générales

SERVICES NATIONAUX

SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE,
P.M.E., CLASSES MOYENNES & ENERGIE

Administration Régularisation et Organisation des Marchés
Office de la Propriété intellectuelle
North Gate III
Boulevard Roi Albert II 16
B-1000 Bruxelles, Belgique

Internet www.mineco.fgov.be
Téléphone +32 2 277 52 97
Télécopieur +32 2 277 52 77

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTERIEUR

Direction de la Propriété intellectuelle
19-21, Boulevard Royal
L-2914 Luxemburg, G.D. Luxemburg

Internet www.eco.public.lu
Téléphone +352 478 41 87
Télécopieur +352 22 26 60

OCTROOICENTRUM NEDERLAND

Patentlaan 2
NL-2288 EE Rijswijk (ZH), Pays-Bas

Internet www.bie.minez.nl
Téléphone +31 70 398 66 99 (information au public)
Télécopieur +31 70 398 66 06

EDITION

Bureau Benelux des Marques
Bureau Benelux des Dessins ou Modèles
Bordewijklaan 15, 2591 XR La Haye
Pays-Bas

Téléphone +31 70 349 11 11
Télécopieur +31 70 347 57 08
info@bmb-bbm.org
info@bbtm-bbdm.org

PRODUCTION

Equipe rapport annuel 2005
Jeanette Balvers, Christian Meyers,
Rebecca Nienhuis-van Blitterswijk, Christel Verbouw

MISE AU POINT REDACTIONNELLE

Chapeau, Rijswijk

CONCEPTION VISUELLE

Pia Mobouck, Bruxelles

FOTOGRAFIE

Maarten Fleskens, La Haye

PREPARATION A L'IMPRESSION

Joaquim Eduardo Gonçalves G.A., Rijswijk

IMPRESSION

Den Haag Offset, Rijswijk

**JAARVERSLAG 2005,
NEDERLANDSE VERSIE**

Dit jaarverslag werd tevens in het Nederlands uitgegeven. Bel of schrijf ons indien u een exemplaar wenst te ontvangen. Het verslag is tevens beschikbaar op de website van het Benelux-Merkenbureau: www.bmb-bbm.org

**ANNUAL REPORT 2005,
ENGLISH VERSION**

The annual report is also available in English on the website of the Benelux Trademarks Office:
www.bmb-bbm.org

PIETER VEEZE

“Le nouveau traité est déjà réalité cette année, c’est tout de même assez rapide. Normalement, il faut plus de quatre ans après la signature pour qu’un protocole de modification entre en vigueur. Et ici, il ne s’agit pas d’un protocole de modification, c’est the real thing. Quand je feuillette la nouvelle ‘Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle’, je reconnais mon style. Etant l’un des rédacteurs, je peux vous assurer que nous avons rédigé de nombreux concepts...”

“Notre organisation ne sera pas réellement modifiée par la convention, mais elle sera plus moderne et plus flexible. Toutes les compétences se situent désormais à un échelon inférieur. Par exemple, si nous devons adapter la convention suite à une nouvelle réglementation européenne, nous n’avons plus besoin de l’approbation de trois parlements. Dorénavant, seuls trois ministres doivent signer.”

“Cela fait maintenant huit ans que je suis ici. Au cours de cette période, le besoin en juristes est devenu plus important auprès du Bureau des Marques. La raison? Aujourd’hui, nous vérifions également si une marque est acceptable et nous sommes responsables des oppositions. Depuis 2004, nous nous chargeons nous-mêmes aux Pays-Bas de tous les procès qui découlent de notre refus de marques sur base de motifs absolus. Nous avons gagné tous nos procès.”

“**Nous sommes de plus en plus concernés par la législation en vigueur au Benelux et en dehors de celui-ci.** Les ministères se concertent souvent avec nous. Est-il par exemple possible d’enregistrer des marques sonores? Et faut-il joindre une bande sonore? Nous devons souvent nous réunir à l’Union Européenne ou à Alicante au Bureau Européen des Marques ou à Genève à l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.”



JURISTE DEPARTEMENT AFFAIRES JURIDIQUES



WORK IN PROGRESS REPOUSSER LES LIMITES





